

Déclaration de l'Unaf lors du vote de la COG État Cnaf 2023-2027

CA de la Cnaf du 4 juillet 2023

L'Unaf note avec satisfaction l'engagement pris par l'État et la branche famille pour cette nouvelle convention : les moyens négociés sont conséquents et bien supérieurs à ceux de la dernière COG. Nous saluons notamment les nombreuses actions et améliorations prévues sur la petite enfance, l'augmentation des fonds locaux, les modalités favorables de pilotage du Fnas ainsi que les moyens humains obtenus.

Nous regrettons d'autant plus un manque d'ambition sur le soutien à la parentalité et le périscolaire. La flambée de violences des derniers jours impliquant de nombreux mineurs, renvoie pourtant à un besoin urgent de politiques cohérentes, préventives, et continues dans le temps, de soutien à la parentalité. La COG dégage des moyens : il faut maintenant une véritable stratégie dotée d'objectifs dans l'ensemble des territoires, comme l'Unaf l'a demandé durant la concertation.

Notre déclaration se focalisera sur nos points de vigilances et propositions d'amélioration.

1/En ce qui concerne la petite enfance, les actions prévues vont dans le bon sens.

Le nombre décevant de places créées sur la dernière COG illustre les difficultés à mener à bien les projets d'EAJE PSU et à maintenir l'activité. Les solutions incitatives proposées dans cette COG nous semblent mieux adaptées pour relever ce défi, et nous espérons que les modalités pratiques et financières qui seront retenues arriveront à lever les freins à l'engagement des collectivités territoriales.

Au-delà des crèches PSU, le gouvernement a annoncé un développement de 100 000 places d'ici 2027 et compte donc sur d'autres modes d'accueil dont les micro-crèches Paje, pour remplir cet objectif. Or, sur ce dispositif, l'Unaf rejoint la proposition du rapport de l'Igas d'extinction de ce modèle de financement, et il nous semble dommage de ne pas avoir saisi l'opportunité d'une nouvelle COG pour préparer la transition de ces établissements vers le modèle PSU.

Le gouvernement compte probablement sur le développement des places d'assistants maternels. Le nombre d'heures réalisées par les assistants maternels ne cesse de baisser depuis 2012 : le défi est donc de taille !

- L'augmentation de la prime d'installation est une bonne nouvelle. Nous suggérons d'ailleurs d'expérimenter une prime de rééquipement à chaque renouvellement d'agrément, sur le modèle du fonds de modernisation des EAJE.
- Nous comprenons mal en revanche la faible augmentation des dotations pour les RPE. La COG précédente prévoyait 7% d'évolution moyenne annuelle, celle-ci moins de 5% alors que l'inflation est au plus haut. Ceci est d'autant plus incompréhensible que le projet de loi plein emploi prévoit un développement et un renforcement de leurs missions.

La réforme du CMG, qui prévoit 43 % de familles perdantes, va à l'encontre de la volonté de développement du métier d'assistants maternels. L'Unaf s'inquiète fortement de cette réforme. D'autant plus qu'un déplafonnement des tarifs en crèches PSU est mentionné dans les arbitrages ayant conduit à cette COG. Ce déplafonnement aura des conséquences aussi sur les restes à charge pour le recours aux assistants maternels. La proportion de familles perdantes risque d'augmenter encore par rapport aux premiers chiffrages et certaines pourraient perdre entièrement le bénéfice du CMG.

Pour les parents de jeunes enfants en emploi, le coût de l'accueil du jeune enfant joue comme un impôt sur les revenus professionnels. Si ce coût est trop lourd, il incite les parents à réduire leur activité professionnelle. Nous plaidons au contraire pour un plafond de 500 euros maximum de reste à charge : soit un plafond lisible et rassurant pour les familles. Nous demandons que toutes mesures visant à augmenter les restes à charge des familles soient débattues au regard, d'une part de la réelle nécessité budgétaire d'une telle réforme, et d'autre part de son impact potentiel sur l'activité professionnelle des parents de jeunes enfants. Pour l'Unaf, alors même que le gouvernement annonce que l'emploi est sa priorité, il serait incompréhensible que le SPPE se traduise par une augmentation des coûts d'accueil – déjà très élevés – pour une proportion très significative de couples bi-actifs.

Enfin, Le rapport de l'IGAS sur la qualité des crèches a insisté sur la nécessité de revoir les taux d'encadrement. Le gouvernement a annoncé l'élaboration d'un référentiel de pratiques de qualité d'accueil et des financements via des conventions territoriales de qualité. Nous espérons qu'un grand nombre d'établissements s'engage sur cette voie et qu'à terme, les minimums établis par le cadre réglementaire soient revus. La branche famille sera largement attendue pour compenser les effets.

2/ Sur le soutien à la parentalité, nous déplorons le manque d'ambition affiché dans cette COG. La crise de cette dernière semaine révèle en partie le délitement des liens familiaux et le désarroi de certains parents, mais aussi des problèmes de responsabilité parentale. Nous réaffirmons l'importance de fixer une stratégie de développement claire pour le soutien à la parentalité.

Sur le fonds national parentalité, de nombreuses nouvelles actions sont annoncées. Les moyens alloués seront-ils suffisants pour financer tous ces projets ? L'Unaf

soutient fortement le développement de lieux ressources parentalité, mais cela ne doit pas réduire le volet projets, comme écrit dans la note de cadrage. Nous resterons vigilants sur le bon équilibre à trouver entre les différents volets de ce fonds et nous demandons à être associés à la réflexion en amont de sa refonte. Les projets envisagés de prestation de service pour le conseil conjugal et familial ou de meilleure solvabilisation des LAEP ne figurent pas dans la COG. De même nous regrettons que le label «P@rents, parlons numérique », pour lequel les Caf sont attendues dans le processus de labellisation des actions locales, ne soit pas mentionné.

Sur le domaine spécifique des séparations, nous constatons que les pouvoirs publics se focalisent sur la seule question du règlement des pensions alimentaires. Pourtant le travail sur les liens et l'apaisement des conflits est tout aussi essentiel. En témoigne, l'absence d'objectifs explicites de développement et de couverture géographique pour la médiation familiale ou les espaces de rencontre et cela malgré des budgets en hausse. Des questions essentielles d'articulation entre la commande judiciaire et l'approche conventionnelle ne sont pas traitées dans ce document stratégique, ce qui nuit au pilotage. La situation inquiétante des services tant au niveau financier que des ressources humaines appellent pourtant des mesures urgentes.

Enfin, les professionnels de la parentalité ne semblent pas concernés par les revalorisations salariales annoncées, ce qui risque là aussi de compromettre toute ambition de développement.

3/Sur le périscolaire, nous relevons avec satisfaction des objectifs en nombre d'heures bien plus importants que sur la précédente COG ainsi que le dégel des bonus territoire. Toutefois, nous nous interrogeons sur la faisabilité de cet objectif au regard des financements octroyés. L'Unaf a formulé des propositions visant à réduire le reste à charge des familles sur le périscolaire et souhaite que des expérimentations en ce sens puissent être conduites durant cette période de 5 ans.

4/Enfin, sur la délivrance des prestations, l'Unaf note le nombre de créations de postes prévus sur la COG pour améliorer la qualité de services aux allocataires. Néanmoins, nous restons vigilants à l'impact de la réforme-phare de la solidarité à la source pour les allocataires qui ont subi une dégradation de la qualité de service sur les 5 dernières années. Ce projet doit être mis en œuvre uniquement si des garanties en matière d'accompagnement sont prévues.

Conclusion

En conclusion, l'Unaf émet un vote favorable en faveur de cette COG, qui acte des engagements financiers conséquents et fixe une réelle ambition sur le projet phare de service public de la petite enfance. L'Unaf espère que le PLFSS 2024 actera de nouveaux éléments notamment sur le Congé parental d'éducation, pièce maîtresse de ce projet présidentiel ambitieux notamment au regard de la baisse persistante et préoccupante des naissances.

Le principal regret de l'Unaf porte sur la politique de soutien à la parentalité : nous appelons les pouvoirs publics et la branche à retravailler une réelle stratégie, en s'appuyant sur les acteurs, notamment associatifs, proches des parents afin de co-construire des solutions plus que jamais nécessaires et urgentes pour redonner confiance aux familles.